

Mairie de VIGOULET AUZIL
Place André MARTY
31320 VIGOULET AUZIL
Tél. 05.61.75.60.19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération a été publiée, conformément à l'article 2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, par affichage à la porte de la mairie.

Le 2 juillet 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni au Centre culturel sur convocation régulière en date du 26 juin 2020 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : C. BAYOT, G. BOMSTAIN, V. BOUSQUET, M. COCHE, X. de BOISSEZON, P. ESPAGNO, B. GODIN, B. MARET, K. MISTOU, C. PARISOT, S. RICCI, J. SEGERIC, R. TISSEYRE, E. VALETTE-BERNARD, P. VIGNAUX

Etaient absents :

Secrétaire de séance: S. RICCI

GRILLE DES TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire donne la parole à Bertrand GODIN pour présenter ce point à l'ordre du jour. Monsieur GODIN expose que la commission des finances informe le conseil que le prix des repas de la cantine est actuellement facturé à 3,50 euros par enfant inscrit au restaurant scolaire et à 2,60€ pour le tarif réduit, à savoir lorsque les familles qui comptent plus de 2 enfants, soit un montant inférieur à celui facturé par le Sicoval à la commune.

Il est proposé que les repas soient facturés à un tarif unique de 4,12 euros par enfant inscrit au restaurant scolaire. La facture sera réalisée soit mensuellement soit par trimestre.

Le montant ainsi fixé pourra faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le CCAS après sa saisine.

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'augmentation des tarifs des repas au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le nouveau tarif proposé pour les repas de la cantine scolaire.

Pour extrait conforme, le 3 juillet 2020

Le Maire de Vigoulet-Auzil

Jacques SEGERIC



2020 - 025